

Le PLU doit respecter et prendre en compte les documents de planification supérieurs (SCOT* entre autres)

L'évolution de nos documents d'urbanisme :

- **Le POS*** Approuvé le 25 mars 1994
- **La révision du POS en PLU** Approuvé le 25 févr. 2010
Plus 4 modifications du PLU
- **1^e révision du PLU** Prescrite le 20 mai 2015

Plusieurs lois sont venues se superposer à notre PLU de 2010.

Il était indispensable de le remettre à plat.

Avec l'appui du bureau d'études "AUAT*", nous avons planifié l'extension de notre ville (8 500 habitants en 2015 – 10 000 en 2030), sachant qu'une grande partie du territoire de Seysses est en espace agricole protégé, classé dans le SCOT à dominante en "développement mesuré" (le cœur de ville est en "ville intense").



Réunion publique du 9 juillet 2018

Les grandes lignes du règlement du PLU en révision ont été présentées :

- peu d'évolution du périmètre des zones urbaines
- des évolutions liées à la mise à jour des règles de la constructibilité des zones urbaines
- création de zones AU public pour un troisième groupe scolaire et un collège (programmé par le Conseil Départemental de la Haute Garonne)
- création d'OAP*, identifications des continuités écologiques, trames vertes et bleues, nouvelles voies structurantes.

Tous les documents sont consultables en mairie et/ou téléchargeables sur le site de la Mairie :
<https://www.mairie-seysses.fr/plan-local-durbanisme-plu/>



Réunion du 9 07 18 - panneaux explicatifs

Panneaux

1. De concertation (2017)
2. Diagnostic de territoire (2017)
3. Diagnostic de territoire (2017)
4. Le PADD* (2018)
5. La traduction réglementaire du PADD au règlement (2018)
6. Les évolutions du PLU (2018)

Ces panneaux sont actuellement consultables dans le hall de la mairie

Le calendrier prévisionnel :

- Présentation du règlement le 9/07/2018 (réunion publique)
- Validation du règlement Conseil Municipal en novembre
- Consultation des PPA* (3 mois de délai)
- Enquête Publique (1 mois)
- Rapport du commissaire enquêteur et modification (2 mois)
- Fin 2^e trimestre 2019 : approbation du Conseil Municipal

La concertation continue

Pour participer et rester informé
Pour formuler vos observations, vos avis :

- Par courrier adressé à M. le Maire
10, place de la Libération
31600 Seysses
- Par mail : infos@mairie-seysses.fr
- Sur le registre de concertation en Mairie

LEXIQUE

- **AUAT** : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse
- **OAP** : Orientations d'Aménagement et de Programmation
- **PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **POS** : Plan d'Occupation des Sols
- **PPA** : Personnes Publiques Associées
- **SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale
- **ZONE AU** : Zone A Urbaniser